

**MAIRIE  
DE  
BANDOL  
83150**

**ARRETE DU MAIRE  
TEMPORAIRE**

N° 126

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ET COMMUNAL  
N/Réf : FB/YG/FL

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT N° 3  
EMPLACEMENT RESERVE AUX TAXIS**

**SASU « TAXI CELINE » gérée par Mme Céline PE**

**Année 2026**

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,  
VU le Code général des Collectivités Territoriales  
VU le code de la route,  
VU le code des transports  
VU l'arrêté Municipal n° 06 en date du 06 mai 2017 portant codification de la circulation routière sur le territoire de la Commune et au stationnement et ses modificatifs,  
VU l'arrêté municipal n° 1167 du 4 août 2014 relatif au changement de forme juridique de la société EURL TAXI CELINE devenue la SASU TAXI CELINE, représentée par Mme Céline PE, et ses 5 avenants dont le dernier en date du 27 septembre 2024  
Considérant que celle-ci a transmis à l'administration les documents règlementaires concernant ce changement de siège social,

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 01 :** « Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant : véhicule immatriculé HJ-125-HV de marque : TESLA, modèle : MODEL Y ». Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale ».

**ARTICLE 02 :** La prise d'effet des dispositions du présent arrêté est datée au 1<sup>er</sup> janvier 2026, valable pour une durée de 1 an.

**ARTICLE 03 :** La redevance en vigueur pour l'année 2026 est de 394 €, payable au régisseur des emplacements du domaine public communal, Service Gestion du Patrimoine, nouvelle Médiathèque, place Lucien Grillon – 83150 BANDOL, par chèque à l'ordre du trésor public, ou par virement bancaire.

**ARTICLE 04 :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON CEDEX 09.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Bandol, le - 6 MAI 2026



Franck BERTONCINI  
Maire de Bandol